

--o0o--

du CONSEIL MUNICIPAL

2025002

de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 13 janvier 2025

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 15**Votants :** 15**Date de la convocation**

06/01/2025

Date d'affichage

06/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents : Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Philippe LAMBERT, Eric MEUNIER, Frédéric MALBOS, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Paul SAISSET, Paul VERNAY

Absents excusés : Maryvonne HERRENKNECHT

Absents :

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

**Demande de subvention
exceptionnelle du RPI à la Commune
– Classe découverte du 4 au 6 juin
2025**

Madame le Maire informe l'Assemblée que le RPI Bourg St Christophe Pérouges envisage d'organiser une classe découverte sur le thème « Apprendre différemment auprès de la nature ».

49 élèves dont 41 en CP et 8 en GS seraient concernés.

Cette classe aurait lieu du mercredi 4 juin au vendredi 6 juin 2025 à Saint Front dans le département de la Haute Loire (43186)

Le coût du séjour incluant le transport, les activités sur place et la pension complète est de 10 893,10 €, soit 217 par enfant.

Par principe, le RPI et les parents d'élèves participent au coût de l'opération.

Une participation de 30 € par enfant est attendue de la Commune. Compte tenu que Pérouges compte 20 enfants dans la classe, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 600 € TTC

Madame le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et d'allouer une subvention exceptionnelle de 30 € par enfant qui sera versée au RPI.

Il est précisé que le RPI avance les frais et que, sur justificatif, la Commune règle une fois le voyage achevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le projet de classe de découverte pour les classes de CP et de CP/GS du RPI Bourg St Christophe Pérouges qui se déroulera du 4 au 6 juin 2025,

VALIDE le principe de la subvention exceptionnelle de la Commune à hauteur de 30 € par enfant, soit un total de 600 € pour 20 enfants.

DIT que les crédits seront inscrits sur le budget 2025.

Ont voté pour. 14

Ont voté contre .0

Se sont abstenus .0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire

Nathalie TICOLAS

